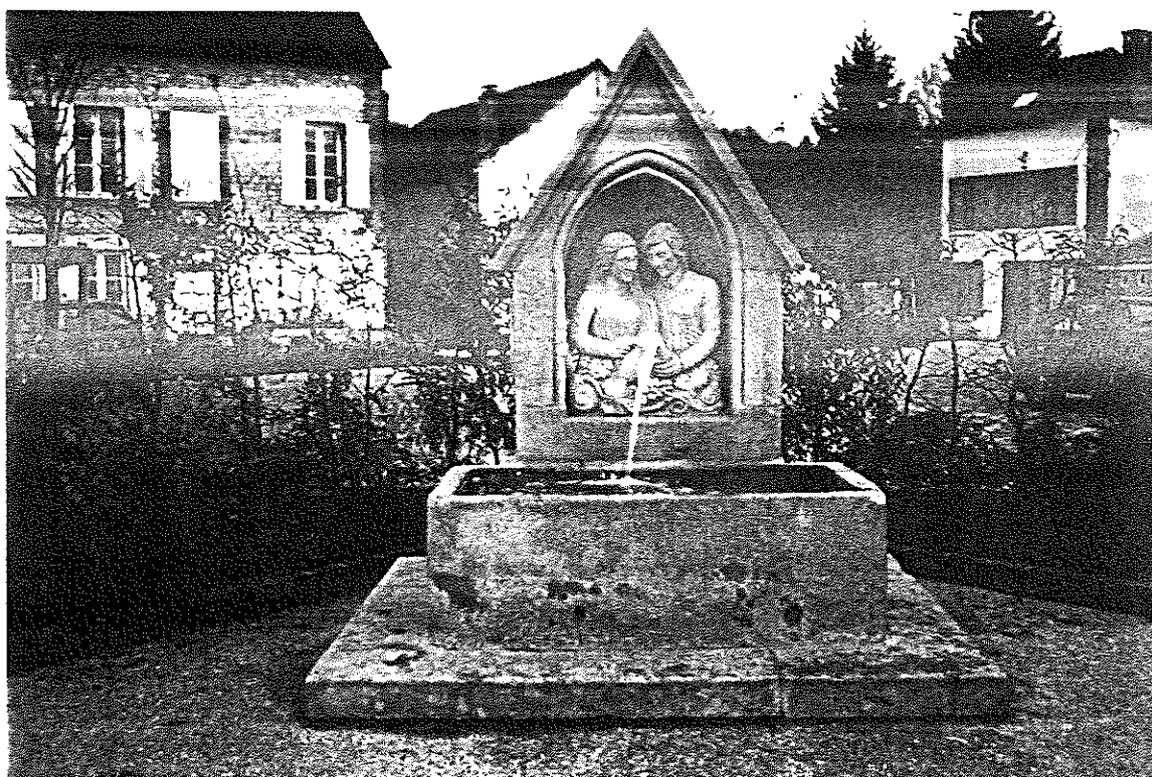


TURNOY

NOTRE COMMUNE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Bulletin n° 37 de Février 1997

SOMMAIRE DU N° 37

- <i>Sommaire</i>	2
- <i>Le Mot du Maire</i>	3
- <i>Etat civil</i>	4
- <i>Conseil du 02.11.95</i>	5
- <i>Conseil du 07.12.95</i>	9
- <i>Conseil du 29.02.96</i>	13
- <i>Conseil du 11.04.96</i>	18
- <i>Conseil du 21.06.96</i>	21
- <i>Conseil du 29.08.96</i>	26
- <i>Conseil du 25.09.96</i>	30
- <i>Conseil du 02.11.96</i>	32
- <i>Conseil du 11.12.96</i>	35
- <i>Enquête collecte ordures ménagères.....</i>	39
- <i>Communiqués de la Mairie</i>	40
- <i>La vie des Associations</i>	41
- <i>Page jeux</i>	45

Le Mot du Maire

En ce début d'année 1997, la vie de la commune , sa vie associative , a été marquée par un événement important : le départ à la retraite du sergent Claude HUGOT, le chef de corps des pompiers de Turny , après trente-trois années au service de notre commune et de ses administrés .

Et je commencerais par profiter de cet éditorial pour lui rendre hommage ; car consacrer plus de trente ans de sa vie au service des autres, avec courage, avec dévouement , avec abnégation est un fait qui à notre époque mérite d'être salué . Notre collectivité se doit de le remercier et de lui exprimer sa gratitude pour tout ce que représente de temps et d'efforts cette mission bénévole que Claude HUGOT a su mener avec brio à son terme .

Je dois bien sûr associer à ces remerciements , sa femme , Simone qui a eu à supporter tous les désagréments de ce sacerdoce , ce qu'elle a toujours fait avec la gentillesse que chacun lui connaît .

En cette fin de XX ème siècle , où l'on a trop tendance à tout exprimer en terme d'argent , être bénévole au service de la collectivité doit demeurer un exemple et un idéal pour nos jeunes . Là se situent les vraies valeurs .

C'est donc avec plaisir que nous avons accueilli au sein du corps des pompiers trois jeunes qui ont accepté cet engagement . Ils nous montrent ainsi que la jeunesse d'aujourd'hui ce n'est pas seulement l'attitude négative d'une poignée d'irresponsables .

Car il ne faut pas nier les problèmes . Le vandalisme , les dégradations de toutes sortes , le vol , la prostitution et la drogue sévissent à Turny comme dans les communes voisines .

La démission de certains parents , le laxisme d'autres ou l'attitude irréfléchie de quelques immatures risquent de nous entraîner à brève échéance dans l'éternelle spirale action-répression .

Et il est trop facile de chercher des boucs-émissaires et de faire porter la responsabilité des choses sur l'Etat , la commune ou telle ou telle partie de la société ; alors que bien souvent le responsable est tellement plus proche de nous !

*C'est pourquoi , l'exemple de ces bénévoles , de ces pompiers volontaires , se doit d'être salué en une période où beaucoup savent parler de leurs droits en oubliant que toute balance à deux plateaux , et que les droits ne vont jamais sans ...
les devoirs .*

ALAIN BROUSSEAU

ETAT CIVIL**NAISSANCES**

- LENTI Pierre le 9 Décembre 1995 à Auxerre
- HOUFFLIN Maëva le 12 Janvier 1996 à Auxerre
- CHARLOIS Marion le 6 Mai 1996 à Auxerre
- CATALAN Benjamin le 15 Mai 1996 à Paris XII ème
- GUINEBERT Adrien le 23 Octobre 1996 à Auxerre
- CONTASSOT Ombeline le 24 Novembre 1996 à Auxerre
- PERDRIAT Emeline le 30 Novembre 1996 à Auxerre

Toutes nos félicitations aux parents .

MARIAGES

- Dominique DUBOIS et Brigitte DELIENNE le 25 Mai 1996
- Philippe PESCHEUX et Isabelle LEGEY le 1 er Juin 1996
- Silvino DA SILVA et Patricia DEHEEGER le 27 Juillet 1996
- Dominique HENNON et Marie-Christine BOURGEOLET LE 17 Août 1996

Tous nos voeux de bonheur aux mariés .

DECES

- M. Roger PESCHEUX le 13 Janvier 1996 à 86 ans
- Mme Mariette PETIT le 6 Mars 1996 à 85 ans
- Mme Georgette BOUDIER veuve COQUILLE le 8 Mars 1996 à 69 ans
- Mme Gilberte BERLOT Le 13 Mars 1996 à 83 ans
- Mme Andrée LHERBET épouse GIORZA le 31 Mars 1996 à 68 ans
- M. Joseph THIRY le 24 Mai 1996 à 92 ans
- Mme Marthe MENAGER veuve SOULIER le 26 Novembre 1996 à 93 ans
- M. Paul-Emile DUBOIS le 7 Décembre 1996 à 86 ans

Nos sincères condoléances aux familles .

Séance du 2 Novembre 1995

Le 2 novembre 1995 à 20H 30, le Conseil Municipal de TURNY s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents :

Mmes Nadège GODIN - Marie-Christine BOURGEOLET - Frédérique PRUNIER - Sylvie LEFÈVRE.

MM. Alain BROUSSEAU - Denis LEPLUS - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Robert DIDIER - Yves PLEE - Gabriel PETIT - Pascal GUENOT

Absents excusés et représentés : MM. Alain FROMONT - Gwénaél GUILLEMIN (pouvoirs)

Secrétaire de séance : Madame Nadège GODIN .

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente est adopté et signé par le conseil à l'exception de Mme Marie-Christine BOURGEOLET et M. Gabriel PETIT qui réservent leurs signatures :

- Mme BOURGEOLET tient à voir préciser :

- que contrairement à ce que pourrait laisser croire la phrase, le Conseil n'a pas accepté le montant jugé trop élevé du ponçage des parquets du logement de la poste et que la commission envisage la pose d'une moquette .
- que si le Conseil a décidé la démolition de l'abri scolaire, c'est par rapport au coût de sa remise en état et qu'un devis pour le prolongement du muret a été demandé par la commission des travaux .

- M. PETIT tient quand à lui à voir préciser que :

- c'est le chiffre de 70 questionnaires relatifs au choix du collège qui avait été donné en séance, ce chiffre ayant été ramené à 35 lors de réunions suivantes après contrôle par le Maire à la demande du Conseil .

Mme BOURGEOLET regrette que la commission scolaire n'ait pas accès au dépouillement des résultats . Le Maire lui rappelle le caractère confidentiel de l'enquête faite auprès des parents d'élèves mais lui précise qu'elle peut y avoir accès en tant que Conseillère Municipale dès la fin de la réunion .

M. Claude VAIRELLES rappelle que la décision est du ressort de l'Inspection Académique et du Conseil Général de l'Yonne . La carte scolaire actuelle prévoit de scolariser les collégiens de TURNY à ST-FLORENTIN ; ce dossier est donc clos. Il précise néanmoins que l'article du journal n'a fait que polémiquer sur ce sujet et regrette une nouvelle fois les graves errements de la presse locale .

M. Yves PLEE partage l'opinion de M. VAIRELLES, et regrette vivement que le représentant de l'Yonne Républicaine ne soit pas présent .

M. Claude VAIRELLES termine en ajoutant que le Conseil Municipal **se réunit** pour des questions plus importantes que pour relater un projet de « Foire Annuelle » comme pourrait le laisser penser l'article . Quant à certains courriers adressés aux Conseillers et faisant état d'un passif dépassé il remercie de l'information mais déclare avoir choisi avec qui il faisait équipe pour ce consacrer à l'Avenir de Turny. La majorité des conseillers municipaux approuvent vigoureusement ces propos .

M. Alain BROUSSEAU revient alors à l'ordre du jour .

Il rappelle que le compte rendu est un compte rendu sommaire et que chacun étant de bonne foi on peut toujours y apporter des précisions, mais que du fait de la difficulté à faire la synthèse des débats , il a demandé à la Secrétaire de Mairie d'être présente à la réunion pour aider le secrétaire de séance à la mise en forme du texte final .

DÉMISSION D'UN ADJOINT :

Le Maire informe le Conseil que le Préfet de l'Yonne a accepté la démission de Mme Montserrat LOPEZ-GARCIA de son poste d'adjointe et de celui de conseillère municipale . Le Conseil Municipal de TURNY comprend désormais quatorze membres.

Le Conseil Municipal désigne pour la remplacer :

- au C.C.A.S. M. Yves PLEE
- à la Caisse des Écoles M. Robert DIDIER

FINANCES :

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1995.

M. Claude VAIRELLES, Président de la commission des finances précise que l'excédent 1994 s'élève à la somme de 881 250 F. Il remercie l'ancienne équipe pour sa saine gestion . Il donne ensuite lecture des nouvelles recettes affectées au B.S.1995 ainsi que des dépenses. Elles s'élèvent

- en section de fonctionnement à 316 000 f
- en section d'investissement à 231 000 f

Le budget présenté est adopté à l'unanimité (14 voix).

- PLAN DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le plan cantonal de modernisation de la voirie a retenu un chantier à Turny . La D.D.E a estimé ces travaux à 32 982,66 f T.T.C. . Suite à l'appel d'offre , le Conseil Municipal doit choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux portant sur deux chemins à Courchamp (rue d'en Haut et rue du Magoula) . Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise COLAS , la moins disante, qui propose d'effectuer les travaux pour un montant de 28 008,37 f .

FORET :**- AFFOUAGE**

Le Conseil décide de fixer le montant de l'affouage au titre de 1995 à 600 F pour 6 stères . (soit 3% d'augmentation compte tenu de l'augmentation de près de 50% des frais de gardiennage prévue par l'O.N.F) ; mais sauf caractère d'urgence ce bois ne pourra être débardé que lorsque les conditions atmosphériques le permettront et sachant qu'un rôle complémentaire pourra être établi en fonction des demandes .

- DÉSIGNATION DE TROIS GARANTS :

Le Maire rappelle en quoi consiste le rôle des garants : accompagner l'O.N.F. en forêt pour constater que la coupe est bien faite et la clore . Il semble souhaitable que ce soient plutôt des membres de la commission BOIS & ENVIRONNEMENT .
Le Conseil désigne : Nadège GODIN - Sylvie LEFEVRE - Yves PLEE .

- ESTIMATIONS DES COUPES DE BOIS :

L'O.N.F. propose au Conseil de retenir comme estimations des coupes délivrées , prises en compte dans le calcul des frais de gardiennage de la forêt :

- article n° 4102	parcelle 26	pour	293 m3	8 790 f
- article n°4103	parcelle 14	pour	700 m3	14 000 f
- article n° 4119	parcelle 12	pour	400 m3	6 000 f
- article n° 4158	parcelle 26	pour	293 m3	5 695 f
- article n° 4162	parcelle 19	pour	519 m3	15 190 f

Le Conseil accepte ces estimations détaillées .

BÂTIMENTS**CIMETIERE :**

M. CRUNELLE signale que le soubassement du mur du cimetière se dégrade ,qu'un devis est à prévoir et qu'il sera nécessaire d'inscrire ces travaux au prochain budget primitif .

ÉGLISE :

Le Maire invite les Conseillers, membres de la commission des travaux qui le souhaitent à la réception des travaux de l'Eglise prévue pour vendredi à 10 heures
Messieurs D. LEPLUS , D. CRUNELLE et Y. PLEE seront présents .

PLACE :

M. LEPLUS précise que les pavés de la place seront livrés pour lundi. La S.F.T.P. est convoquée vendredi matin pour prévoir la pose des gaines et des fourreaux .

COMMISSIONS

Le Maire propose au Conseil

- que le compte rendu des commissions soit remis à chaque Conseiller avant la séance afin que chacun ait le temps d'en prendre connaissance .
- que les responsables de commissions se chargent de l'envoi de leurs convocations .

Mme F. PRUNIER suggère de prévenir tous les membres du Conseil des dates et de l'ordre du jour de chaque commission .

Accord de tous les conseillers.

VIE SCOLAIRE

Mme F. PRUNIER donne lecture du compte-rendu de la commission scolaire du 16 octobre :

- Travaux envisagés : - pose de stores dans la salle de motricité
- fermeture d'un W-C de la maternelle
- reprise de la peinture des W-C des grands
- Achats envisagés : - pour la maternelle 6 vélos pour collectivités .
- Spectacles de fin d'année .
- Discussion au sujet des collèves .

Mme M.C.BOURGEOLET donne lecture d'une lettre de M. & Mme RIFF à ce sujet, suite à l'article paru dans l'Yonne Républicaine du 14.10.95 ainsi que de sa réponse .

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

M. G PETIT lit le compte rendu du rapporteur M. Alain FROMONT.

- maintien de l'agence postale
- possibilités de subvention par la Charte en cas d'ouverture du café
- annuaire des entreprises
- foire annuelle
- poulaillers

A ce sujet M. VAIRELLES intervient en précisant que le Conseil Municipal , conscient des difficultés rencontrées par les agriculteurs , a clairement exprimé son désir de ne pas entraver le développement des exploitations, mais qu'une réglementation sérieuse est nécessaire pour ne pas les laisser s'édifier n'importe où sur les 1550 ha de zone NC . Il envisage même de les regrouper en zone U.E (industriel) . Il ajoute que le voeu du Conseil Municipal est de ne plus entendre injustement dire par certains agriculteurs que lui-même et les autres membres du conseil sont « contre les poulaillers » .

M. le Maire précise que le Conseil s'exprimera sur tous ces projets quand ils en seront à un stade plus avancé .

QUESTIONS DIVERSES

1 - Le Conseil émet un avis favorable à la reprise par Mme RONDELET de baux jusqu'ici assumés par son mari ,celui-ci partant à la retraite - Ces terres sont sur la commune de Neuvy Sautour.

2 - Le Conseil charge le Maire de contacter la D.D.E afin de constituer le dossier d'enquête publique pour la demande d'acquisition d'un chemin communal à Linant présenté par M. Jean-Charles LEFEVRE ; Mme Sylvie LEFEVRE ne participant pas au débat .

3 - Le Maire souhaite qu'un membre du Conseil puisse assister à une réunion sur le Téléthon 95 qui se déroulera le vendredi 10/11/1995 à 20 h à la mairie de SORMERY ; cette dernière souhaitant être organisatrice .

4 - La cérémonie 11/11/1995 aura lieu à 11 h au monument aux morts .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30 mn.

Séance du 7 Décembre 1995

Le 7 Décembre 1995 à 20H 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents :

Mmes Nadège GODIN - Marie-Christine BOURGEOLET - Frédérique PRUNIER - Sylvie LEFEVRE.

MM. Alain BROUSSEAU - Denis LEPLUS - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Gabriel PETIT - Pascal GUENOT - Alain FROMONT - Gwénaél GUILLEMIN

Absents excusés et représentés : MM. Robert DIDIER - Yves PLEE -(pouvoirs)

Secrétaire de séance : MM. Alain FROMONT.

La secrétaire de Mairie assistait également à la séance .

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

FINANCES :**- TARIFS 1996***** LOCATION DU FOYER :**

Le Conseil décide de maintenir pour la troisième année consécutive les tarifs de l'année précédente compte tenu de prochains travaux :

<u>HABITANTS DE TURNY</u>	<u>EXTÉRIEUR</u>	<u>DURÉE</u>
475 F.	800 F.	24 h
580 F.	1000 F.	36 h
750 F.	1200 F.	48 h

Le nettoyage et l'électricité restant facturés en plus .

*** LOCATION DE MATÉRIEL :**

Le Conseil décide de maintenir le prêt de matériel à emporter au tarif 1995 :

CHAISES : 3 F. BANC : 4 F. TABLE : 8 F.

*** CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE :**

Une augmentation de 3 % porte le prix :

- des concessions perpétuelles de 960 F à 990 F
- des concessions trentenaires de 320 F à 330 F

*** LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Compte tenu de la dernière variation de l'indice de référence du taux de la construction de 1018.25 à 1023.25 les loyers des logements communaux deviennent :

	Tarifs 1995	Tarifs 1996
- LINANT A	1480 F.	1490 F
- LINANT B	1380 F.	1390 F
- TURNY (Rez de chaussée)	1155 F.	1160 F
- TURNY (1er étage)	1195 F.	1200 F

TRAVAUX :

M. CRUNELLE fait rapidement le bilan des travaux de la commission :

* PLACE DE TURNY

- la place de Turny est pratiquement terminée , la société SFTP a proposé de venir refaire certains joints des pavés actuellement mal faits .
- l'inscription disgracieuse sur la fontaine a été enlevée .
- l'entreprise Lefèvre effectuera prochainement les plantations prévues .

* CIMETIERE

- la commission s'est rendue sur place et a constaté que tout le bas du mur est dégradé . Plusieurs devis seront demandés et M. VAIRELLES propose d'inscrire ces travaux au budget 96 . Le Conseil donne son accord .

* VOIRIE

- la commission s'est rendue route de la Tuilerie au Bas Turny pour étudier le problème posé par le non respect des panneaux . Elle a décidé de proposer la pose de deux ralentisseurs afin de dissuader les contrevenants et de faire remplacer les panneaux défectueux . Le Conseil émet un avis favorable à cette solution .

VIE SCOLAIRE :

Mme PRUNIER informe le Conseil :

- que compte tenu de la nouvelle réglementation à paraître , les travaux du bac à sable seront reporté en 1996 .
- que pour Noël les enfants de maternelle et de C.P assisteront à un spectacle avec les enfants de Chailley . Pour les 37 enfants restants ils assisteront à une projection à Auxerre le 18 Décembre au cinéma Casino

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Le rapporteur M. FROMONT donne lecture du compte rendu des travaux de la commission .

- Monsieur le Maire précise que dans le 2ème avenant de la charte intercommunale , une somme de 50 000 f a été réservée à Turny pour la création ou la réouverture d'un commerce ; mais que le projet doit être déposé avant juillet 1996 , et les crédits utilisés avant fin 1997 .
- M. PETIT devrait savoir pour le 15 décembre si la réouverture du café est envisageable .
- Quant à l'annuaire, la commission propose d'insérer une ligne gratuite pour chaque service et activité de la commune , et d'y ajouter des publicités payantes . La priorité sera donnée aux personnes exerçant sur la commune . Les associations pourraient également y faire connaître leurs

activités . En outre, la commission prévoit la création d'une maquette où pourrait figurer le plan de la commune et des hameaux . Des devis seront demandés à plusieurs imprimeurs . La commission établira également un projet de financement .

S.I.V.U DU CREANTON

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux du S.I.V.U . L'étude préalable aux travaux devrait être communiquée pour le 15 Décembre et l'étude définitive remise pour le début de l'année . L'action n° 18 de la charte , la remise en état de la Brumance , pour laquelle une somme de 300 000 F a été réservée doit commencer au cours du 1er semestre 1996 . Bien que de nombreuses subventions régionales, départementales ou de l'Agence de l'Eau aient été obtenues, une participation restera au niveau communal en fonction de la longueur de berges et de l'importance des travaux entrepris sur la commune . Cette participation pourra , si le Conseil le souhaite , être reversée en partie ou en totalité par les riverains concernés .

Le Conseil sera informé dès que des chiffres plus précis seront connus .

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- donne lecture au Conseil de deux lettres, l'une du Conseiller général, l'autre du maire de Briennon, demandant que le poste d'assistante sociale soit pourvu . Mme LEFEVRE expose au Conseil la situation actuelle . Le Conseil unanime décide de s'associer à ces demandes et prend une délibération appelant du Conseil Général une rapide nomination .
- informe le Conseil qu'à sa demande la commission départementale des taxis du 28.11.95 a émis un avis favorable à la création d'une 2ème place de taxi à Turny par Mme FROMONT .
- donne lecture au Conseil du refus du Conseil Général de créer de nouveaux points d'arrêt pour le ramassage scolaire . Conscient des problèmes de sécurité que pose l'absence d'éclairage du C.D 129 emprunté par les enfants pour se rendre au Bas Turny , le Conseil décide de proposer au syndicat d'électrification , en 1996 , la pose de lampadaires .
- communique au Conseil un devis de l'O.N.F d'un montant de 8 301 F H.T concernant l'abattage et le débardage en régie des 72 m3 de merisiers de la coupe 22 . (valeur de la coupe de 100 à 200 000 f) . Le Conseil accepte ce devis .

- informe le Conseil que conformément aux prévisions du budget supplémentaire une commande de 23 217 F H.T a été passée aux établissements Rondino pour la fourniture de jeux de plein air pour la maternelle .

- donne lecture d'une lettre du CCAS de St Florentin proposant d'effectuer le portage de repas à domicile pour 37 f T.T.C. par jour .
Devant le peu de demandes, le Conseil décide de différer sa décision et de ne pas engager pour l'instant la commune dans une action qui pourrait se révéler à la longue très coûteuse .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H .

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1996

Le 29 Février 1996 , 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire .

Présents :

Mmes Nadège GODIN - Frédérique PRUNIER - MM. Alain BROUSSEAU - Denis LEPLUS - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Yves PLEE Gabriel PETIT - Pascal GUENOT - Gwénaél GUILLEMIN

Absents excusés représentés : Mmes Sylvie LEFEVRE (pouvoir) Marie-Christine BOURGEOLET (pouvoir) - M. Alain FROMONT (pouvoir) .

Absent excusé : M. Robert DIDIER

Secrétaire de Séance : M. Gwénaél GUILLEMIN.

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

FINANCESVOTE des TAXES :

Après en avoir délibéré et compte tenu des chiffres présentés par les services fiscaux, le Conseil Municipal de TURNY décide de maintenir en 1996 les taux d'imposition de 1995.

<u>TAXE D'HABITATION</u>	:	7.99
<u>FONCIER BÂTI</u>	:	11.75
<u>FONCIER NON BÂTI</u>	:	44.80
<u>TAXE PROFESSIONNELLE</u>	:	12.40

Le Conseil constate que la baisse importante de la taxe professionnelle justifie, plus que jamais, des actions volontaristes dans ce domaine dans les deux prochaines années.

M. Claude VAIRELLES, Président de la Commission des Finances intervient pour préciser qu'à TURNY, comme dans la plupart des communes de l'Yonne, les membres des commissions des finances constatent que devant le désengagement de l'Etat sans compensation, la baisse de la taxe professionnelle avec la disparition de l'abattement de 16 %, la hausse des contingents d'incendie et d'aide sociale ainsi que des tarifs publics en général, une légère augmentation progressive des taux pourrait être nécessaire dans un proche avenir, plutôt que d'être contraint, d'ici quelques années, de franchir une « grosse marche » d'un seul coup.

TAXE ORDURES MÉNAGÈRES

Le Maire communique au Conseil le coût des différentes prestations et des différentes taxes entrant dans le calcul de la taxe des ordures ménagères.

En 1996 la commune de TURNY, en plus de la collecte hebdomadaire, de deux collectes d'objets encombrants au porte à porte, de la pose de bennes à gros déchets, continuera de mettre à la disposition des habitants, des bennes à verres, à papiers et cartons et désormais à plastiques.

Le Conseil accepte la proposition du Maire et fixe à 100 000 F la somme globale qui sera prélevée en 1996 au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. Yves PLEE propose que soient organisées deux collectes par semaine de mai à octobre. Le Conseil charge le Maire de demander à la Société S.T.S. d'étudier le coût de cette proposition.

SUBVENTIONS

Le Conseil décide d'allouer en 1996 au titre des subventions, une somme globale de 50 000.00 F dont :

CCAS	25 000 F.
CAISSE DES ÉCOLES	5 000 F.
ADMR	2 000 F.
LUTTE CONTRE CANCER	1 000 F.
CROIX ROUGE de ST-FLORENTIN	2 000 F.
PATRIMOINE	1 000 F.
AMITIÉS TURNY	1 000 F.
S.P.A.	500 F.
MUTILES DU TRAVAIL	500 F.
MYOPATHIE	500 F.
SCLÉROSE EN PLAQUE	500 F.
DÉFICIENTS AUDITIFS	500 F.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE	300 F.
SOINS A DOMICILE	1 F/Hb.
A.C.T.S.F.	1 F/Hb.
YONNE DÉVELOPPEMENT	1 F/Hb.
C.D.P.O.	1 F/Hb.
CHAMBRES CONSULAIRES	300 F/ apprenti

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DES COLLÈGES

Au titre de l'année 1994 la ville de MIGENNES demande à la commune de TURNY sa participation aux 173.244 F. de travaux du Collège Paul Fourrey. Le Conseil donne son accord pour la signature de cette convention proportionnelle au nombre d'enfants scolarisés à MIGENNES ; la dépense s'élève à 298,38 F.

ACHAT DE MATÉRIEL

Afin d'aider au démarrage du club de couture, le Maire propose d'inscrire au budget 1996 une somme de 5 500 F nécessaire à l'achat de machines. Le Conseil donne son accord.

CHARTRE INTERCOMMUNALE

Le Maire fait part au Conseil des décisions du bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du Comité de Développement de la Charte concernant le dernier avenant et notamment les actions où des fonds ont été réservés à TURNY.

- pour l'action n° 1 de viabilisation des zones d'activités une somme de 100 000 F.
- pour l'action n°6 en faveur de la réhabilitation des commerces une somme de 50 000 F.
- pour l'action n° 13 B pour la réhabilitation du patrimoine une somme de 12 000 F.
- pour l'action n° 8 B locaux communaux une somme de 5 000 F pour la sacristie .

COLLECTE DES PLASTIQUES

Le Conseil autorise le Maire à signer avec la Société SOREPAR le contrat de reprise des plastiques . La collecte aura lieu deux fois par mois . La rémunération sera de 6 F .H.T. / hb. et par an. Le coût d'élimination des déchets inutilisables sera facturé en plus à raison de 455 F la tonne. La durée du contrat est de deux ans reconductible.

URBANISME

RÉVISION DU P.O.S

A la suite de la réunion du 1er février , la commission urbanisme propose la révision du P.O.S. de TURNY. Le Conseil Municipal décide de prescrire cette révision et donne pouvoir au Maire afin d'entreprendre les démarches voulues ainsi que de signer tous les actes nécessaires .

P.O.S. DE NEUVY

La commune de NEUVY SAUTOUR ayant décidé de prescrire la révision de son plan d'occupation des sols, elle propose à TURNY d'être associé à cette étude . Le Conseil décide d'émettre un avis favorable et souhaite être consulté sur ce projet.

POULLAILLERS

Le Maire fait part au Conseil des conclusions de la commission urbanisme du 1er Février.

- Le projet du Saudurand pourra être accepté sous réserve de la réalisation d'un plan paysagé de dissimulation.
- le projet des Maraults a été refusé compte tenu de son impact très négatif sur le paysage environnant.

Le Conseil autorise le Maire à ester en justice en cas de poursuite d'un des demandeurs.

AFFAIRE ODIN

Le Maire informe le Conseil que le recours de Madame ODIN devant le Tribunal Administratif de DIJON pour certificat d'urbanisme négatif a été rejeté et que le tribunal a partagé les conclusions de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

FESTIVAL EN OTHE 1996

Après discussion, le Conseil Municipal de TURNY décide de poursuivre sa collaboration avec L'ACDAS et de participer cette année encore au festival en Othe qui doit se dérouler du 10 AOÛT au 25 AOÛT 1996 sous réserve du choix du spectacle proposé, celui de l'an dernier n'ayant pas recueilli tout le succès souhaité.

VIE SCOLAIRE

Madame PRUNIER fait le bilan très satisfaisant du bal costumé . Le Conseil se joint à elle pour remercier participants et donateurs . Elle informe également le Conseil de l'organisation d'une soirée paella le 27 avril 1996 au profit de la Caisse des Écoles .

CHEMINS DE RANDONNÉES

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la Charte Intercommunale, on envisage la création d'une association qui sera chargée de la gestion de l'entretien des chemins de randonnées remis en état. Les communes pourront choisir d'assurer l'entretien des chemins de leur commune, ou de verser une participation proportionnelle à la longueur des chemins.

RAGONDINS

Dans le cadre de l'entretien des berges de la BRUMANCE le Maire président du S.I.V.U. du Créanton informe le Conseil que des actions sont envisagées en collaboration avec les communes voisines, les associations de pêche et les associations de défense de l'environnement afin de diminuer de façon notable les importantes colonies de ragondins qui endommagent les berges de la BRUMANCE en limite de VENIZY.

BÂTIMENTS :

* Monsieur PLEE propose au Conseil de changer la plaque peu lisible et peu accueillante de l'agence postale . La majorité du Conseil décide de la conserver.

* Monsieur le Maire précise à Monsieur PETIT ,qui n'apprécie pas la réfection du cadran de l'horloge , qu'il s'agit d'une opération de stricte maintenance prévue depuis près d'un an .

* Monsieur GUENOT demande qu'une solution soit trouvée afin de rendre aux joints de la façade de la poste l'aspect et la couleur prévue. Il propose de demander au maçon de dégrader et de refaire ces joints à ses frais ; dans le cas contraire cette entreprise serait écartée de tous les marchés communaux .

Le Conseil charge les responsables des commissions bâtiments et travaux d'étudier des solutions.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1996

Le 11 Avril 1996 , à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents :

Mmes Nadège GODIN - Frédérique PRUNIER - Marie-Christine BOURGEOLET - Sylvie LEFEVRE.
MM. Alain BROUSSEAU - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Denis LEPLUS - Yves PLEE - Pascal GUENOT - Gwénaél GUILLEMIN - Robert DIDIER -

Absents excusés représentés :

MM. Alain FROMONT (pouvoir)-Gabriel PETIT (pouvoir).

Secrétaire de Séance : M. Pascal GUENOT

Après lecture le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 1996.

Monsieur VATTAIRE, Receveur Municipal, présente le budget primitif 1996 en rappelant aux nouveaux élus les grands principes budgétaires qui doivent régir un budget : Équilibre, Universalité, Sincérité (affectation et imputation des Dépenses et Recettes, sans minimiser, ni exagérer, c'est à dire avec des estimations précises).

M. VATTAIRE est très favorable au budget unique pratiqué à TURNY depuis les deux derniers exercices, mais les nouveaux élus ont opté, dès 1995 (année de renouvellement du Conseil Municipal) pour deux budgets annuels.

Monsieur le Percepteur rappelle que les impôts locaux permettent de constituer des réserves pour une collectivité et sont la principale source de financement ; ne pas les augmenter régulièrement peut nuire à long terme et conduire à l'endettement. Monsieur VAIRELLES approuve ces propos qui reflètent tout à fait son analyse .

La section de Fonctionnement s'équilibre à 2 526 531.00 F à voter par chapitre, les détails ont déjà été communiqués aux membres du Conseil lors de la préparation du budget en réunion de la commission des finances.

La section d'Investissement s'équilibre elle à 1 237 500 F et se divise en 16 programmes

M. VATTAIRE s'étonne pour les affectations au 233 des travaux de réseaux d'alimentation en eau potable et d'éclairage public . Le Maire précise que les travaux sont pris directement en charge par la commune et ne peuvent pas faire l'objet de participations à des travaux communaux au 141 .

M. VATTAIRE intervient ensuite sur le projet de commerce sachant qu'en cette matière , la commune a une vocation très limitée. Dès l'instant ou la commune compte louer à une personne de droit privé qui reste propriétaire des murs, des risques sont encourus . De nombreuses précautions doivent être prises avant de signer un bail commercial suffisamment long . Il faut aussi veiller au contrôle de légalité par les services préfectoraux .

M. VATTAIRE conseille de prendre contact avec la Recette des Impôts de JOIGNY en demandant l'assujettissement à la T.V.A. pour toute l'opération « COMMERCE » , l'opération pouvant être exonérée de la T.V.A notamment sur les loyers .

Pour le vote du budget , M. VAIRELLES donne lecture d'une lettre accompagnant le pouvoir de M. PETIT lui demandant de voter le budget primitif et émettant des réserves pour la fontaine et son éclairage .

Le budget primitif est adopté à l'unanimité .

Le Maire est autorisé à réaliser l'emprunt prévu de 275 000 F. auprès du C.R.C.A. à un taux de 6.35 % sur 10 ans.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DU COLLÈGE

Les dépenses d'investissement du Collège de ST-FLORENTIN pour le programme 1994 s'élevant à la somme globale de 192 425 F. , le Conseil accepte à l'unanimité la participation de 9 345.08 F. demandée à TURNY pour 45 élèves

AFFOUAGES

Le Receveur Municipal se tiendra en Mairie le jeudi 9 MAI 1996 à partir de 9 H. afin de percevoir les affouages 1996 .

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- M. VAIRELLES donne lecture du rapport du 1/04/1996 fait par Gabriel PETIT.

- Suite à : la démission de la commission de M. Alain FROMONT pour raisons professionnelles , aucun rapporteur n'est choisi et le président assumera donc les deux fonctions .

-Travaux du commerce:

Les élus souhaitent obtenir un devis chiffré pour la réfection du local , le prix de 80 000 F. envisagé paraissant minoré , avant d'étudier le problème du loyer .

Le problème de la licence est également envisagé . Le Conseil décide de demander par écrit à Mme MOREAU ce qu'elle entend faire en signalant que la commune est désireuse d'acquérir par mutation une licence .

Le Conseil :

- donne un accord pour le principe d'ouverture d'un commerce multipoints à TURNY.
- décide de se rendre sur place pour préparer un descriptif des travaux afin d'obtenir les devis chiffrés globaux pour tous les corps de métier .
- préfère attendre les devis chiffrés afin d'évaluer le loyer dans le temps.
- propose de faire un appel de candidature pour le choix du gérant .

TRAVAUX

- Pour le programme d'enduits 1996 de la D.D.E. trois devis sont retenus : le chemin de Ronde , la ruelle Traversière et le chemin de la ferme du Verger Tenon .

- Ralentisseurs : le programme retenu au budget sera entrepris très prochainement à Bas Turny .

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil décide d'adopter le règlement intérieur.

- le Maire informe le Conseil que des manoeuvres militaires sont prévues entre le 10 et le 19/4/1996 par la 2ème D.B. LECLERC 96 .

- Le Maire lit au Conseil une lettre d'invitation à l'Assemblée Générale du 26 avril 1996 à 20 H à ST. FLORENTIN pour les soins à domicile .

Le Maire propose au Conseil un projet de statuts pour la création d'une association pour les sentiers de randonnée .

Le Conseil donne son accord pour adhérer et désigne comme délégués :

délégué titulaire : M. Alain BROUSSEAU, Maire.

délégué suppléant : M. Claude VAIRELLES

- A la demande de M. VAIRELLES, le Conseil décide de créer une commission du matériel . En sont membres avec le Maire :

Mmes M.C. BOURGEOLET - Frédérique PRUNIER - MM. Yves PLEE - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Gabriel PETIT

- Mme Frédérique PRUNIER informe le Conseil de la dégradation des jeux installés dans la cour d'école de la maternelle. Marie-Christine BOURGEOLET propose d'informer les parents par un communiqué afin de leur rappeler que leur responsabilité est totalement engagée . Le Maire précise que l'usage des jeux est prévu pour des moins de six ans .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

SÉANCE DU 27 JUIN 1996

Le 27 Juin 1996 , à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : Mmes Nadège GODIN - Frédérique PRUNIER - Marie-Christine BOURGEOLET - Sylvie LEFEVRE.

MM. Alain BROUSSEAU - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Denis LEPLUS - Yves PLEE - Alain FROMONT.

Absents excusés représentés : MM. GUILLEMIN - DIDIER - GUENOT - PETIT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie LEFEVRE.

Après lecture le compte-rendu de la séance du 11 Avril est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1° FISCALITÉ

- * Maintien des dispositions fiscales valables en 1995.
 - abattement de la Taxe d' Habitation pour charges de famille.
 - exonération de Taxe Professionnelle pour les nouvelles entreprises

* Adoption à la majorité d'une taxe sur les emplacements publicitaires.

* Taxe sur les débits de boissons portée à 250.00 F. (somme maximum fixée par l'Etat). Adoptée à la majorité moins deux abstentions .

- M. Vairelles fait remarquer au conseil qu'il faut, dès à présent, réfléchir aux taxes qui subiront des augmentations dans les années à venir. Il précise qu'elles ne devront pas se faire uniformément sur toutes les taxes.

- Mme BOURGEOLET demande qu'un tableau comparatif soit dressé avec les communes environnantes.

2° AVENANT S.T.S. - enlèvement des ordures ménagères.

Le coût du ramassage pour la commune est par an :

- de 85 F. X 744 hbts = 62 240.00 F.

- le 2ème ramassage demandé pendant la période du 15 juin au 15 septembre a été chiffré à :

- 21 F. X 744 hbts = 15 624.00 F.

A ces sommes il convient d'ajouter la taxe ADEME :

- 12 F. H.T X 744 hbts = 8 928.00 F.

Soit un total H.T. de..... 87 792.00 F.

Le conseil propose de faire un essai cette année pour le 2ème ramassage, le jeudi matin aux heures habituelles. L'avenant sera revu chaque année.

Après vote, cette disposition est adoptée par 12 voix pour, 2 contre.

3° COLLÈGE DE ST-FLORENTIN.

Des travaux de grosses réparations et d'investissement (réfection du self service) sont envisagés au Collège de ST-FLORENTIN pour un montant estimatif total de 9 M de F. T.T.C. La charge restant à répartir entre les communes correspond à 35 %, soit 2 611 940.00 F. T.T.C.

Part de la commune de TURNY : 126 847.00 F. T.T.C. pour 45 élèves scolarisés, somme à répartir sur les exercices 1997-1998.

Le conseil émet un avis défavorable, car la participation demandée à la commune paraît disproportionnée à son budget. Il reste ouvert à d'autres propositions. Le maire est chargé de répondre en ces termes.

4° ÉCOLE ST-LOUP DE BRIENON.

Le Maire rend compte d'une lettre de M. LOYER, maire de Briennon, demandant à TURNY de bien vouloir fixer une participation aux frais de scolarité des enfants de la commune accueillis à ST-LOUP, école privée sous contrat.

le maire rappelle que notre commune propose aux parents des services tels que cantine et garderie et qu'aucune dérogation n'est accordée.

Le conseil refuse à l'unanimité de participer à ces frais.

5° DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

* une estimation précise a été réalisée concernant les travaux de rénovation et de mise en conformité du local « pressenti » pour y installer le commerce.

Le montant T.T.C. est de : 178 000.00 F.

* le Conseil s'interroge sur la suite à donner à ce projet. Après discussion, il convient de poursuivre la réflexion et d'obtenir des précisions sur les possibilités de subventions et les aides éventuelles à l'installation.

6° LICENCE

Mme MOREAU n'ayant pas répondu négativement au courrier qui lui avait été adressé, M. BROUSSEAU lui a fait une proposition d'achat à 75 000.00 F. Mme MOREAU a fait une contre-proposition à 120 000.00 F. disant qu'en Côte d'Or, une licence se négocie entre 100 000.00 et 200 000.00 F.

Le conseil refuse cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle que M. VATTAIRE, percepteur, lorsqu'il a présenté le budget, a indiqué que nous pourrions prévoir de récupérer la TVA sur les investissements réalisés, ce qui ramènerait la dépense à 148 000.00 F. environ. Il paraît important qu'une étude de faisabilité soit réalisée. La commission du développement économique est chargée de se renseigner auprès de la chambre de commerce.

7° TRAVAUX

* SALLE DES FÊTES

L'étude thermique et électrique a été réalisée par M.PIETTE (coût pris en charge par E.D.F.).

Au moment de la réalisation de la salle des fêtes, le lot isolation chauffage n'a pas été réceptionné, il existe à ce niveau de nombreuses mal façons :

- pas d'isolation au sol.
- pas de ventilation.

M.PIETTE a présenté un devis comprenant :

- reprise des sols + chauffage.
- reprise éclairage et V.M.C.
- construction d'un local technique . Le montant total estimatif H.T. des travaux étant de 560 000.00 F.; EDF subventionne ces travaux à hauteur de 25 % . Le département, la région et l'Etat peuvent également être sollicités.

Durée prévisible des travaux : 3 mois.

Le Maire a consulté un architecte pour qu'il nous présente un projet d'agrandissement du foyer, celui-ci a établi 5 variantes. Il propose d'en faire la présentation aux maire et adjoints dans un premier temps, puis au conseil.

Le Maire souligne la nécessité de faire avancer ce projet rapidement, les financements d'EDF n'étant pas reconduits en 1997.

8° URBANISME

* Suite à la demande de permis de construire déposée par M. LOMBARDO pour l'implantation d'un 2ème poulailler au Saudurant, la commission environnement se réunira le samedi 5 juillet à 14 h. devant celui qui existe afin d'étudier le plan paysager.

* Droit de Prémption Urbain

Jusqu'à présent, notre commune n'a aucun droit de regard sur les ventes immobilières qui se réalisent, il existe une possibilité pour en être informés en adoptant un droit de préemption urbain ; c'est à dire qu'avant de mettre un bien en vente, le propriétaire doit au préalable en informer la mairie.

Décision adoptée par 11 voix pour . Mme BOURGEOLET justifie son vote négatif car elle estime que l'on porte atteinte au droit du vendeur .Le conseil demande une information technique détaillée sur les procédures.

* Les biens de Mme Coquille seront vraisemblablement vendus. Ils sont composés de la maison des Varennes et de 16 Ha de terres, louées. La commune pourrait être intéressée car elle a besoin de locaux et les terres seraient destinées à constituer une réserve foncière. Le dossier est chez Me Mercier, notaire à Briennon.

9° QUESTIONS DIVERSES

* Mur situé sur le Chemin de Ronde. Le maire informe le conseil que la demande d'autorisation de construction est en cours de régularisation (des pièces au dossier sont manquantes).

Le conseil s'étonne que les travaux n'aient pas été stoppés puisqu'ils n'avaient pas encore été autorisés. Par ailleurs la construction de sanitaires n'a pas été autorisée, les propriétaires doivent demander un permis et déposer le plan du dispositif d'assainissement.

* Modification des logiciels.

le passage en M.14 pour la comptabilité en 1997 impose une modification du système actuel. Le devis est de 500 F. H.T. X 3 (comptabilité, payes, élection) plus 1 500 f. pour le transfert des données.

Le Conseil accepte.

* M. CRUNELLE est désigné pour pouvoir signer les actes en la forme.

* Départ de M. VATTAIRE : M. Vairelles et la secrétaire de mairie assistaient à la réception.

* La collecte des vêtements par l'Association des paralysés de France aura lieu le 12 octobre. Comme chaque année les employés communaux collecteront les sacs pour les rassembler à l'école maternelle.

* M. VAIRELLES a été contacté par M. J.M. Foucher qui ne souhaite pas faire passer en souterrain les câbles d'alimentation de son poulailler, du fait du surcoût de 35 000 F.

* Stores de la maternelle : l'artisan attend que le devis soit signé pour intervenir.

* Les jeunes de TURNY ont constitué une association.

Le bureau est composé de :
 Présidente : Stéphanie FOURNIER
 V.Pdt : Michaël BADAULT
 Trésorière : Stéphanie HOCHEREAU
 Secrétaire : Jérôme FROMONT
 Membres: A. JOLIVET -A.DELOT
 K.DECARPIGNY - J.QUIGNARD

* Jeux Intervillages auront lieu le Dimanche 7 juillet à 14 h. à Beugnon. L'équipe est constituée et a commencé les entraînements.

* Tennis : Le bureau est renouvelé.

* La commission du matériel se réunira le jeudi 4 juillet à 14 h. La présence des employés communaux sera demandée.

SÉANCE du 29 AOÛT 1996

Le 29 Août 1996 , à 20 h 30, le Conseil Municipal de Turny , s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : Mmes Nadège GODIN - Marie-Christine HENNON
Frédérique PRUNIER

- Sylvie LEFEVRE (pouvoir).

MM . Alain BROUSSEAU - Denis LEPLUS - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Yves PLEE - Gabriel PETIT - Robert DIDIER - Pascal GUENOT - Alain FROMONT

Absent excusé : GUILLEMIN Gwénaél.

Secrétaire de séance : M . Denis LEPLUS.

Après lecture, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

* Compte Administratif 1995

Sous la présidence de M. VAIRELLES, le Conseil examine le compte administratif 1995

Dépenses de Fonctionnement :	3 234 310.45 F.
Dépenses d'Investissement :	1 575 916.12 F.

Recettes de Fonctionnement :	3 396285,21 F.
Recettes d'Investissement :	1 677428,12 F.

soit un excédent de :	263 486.76 F.
-----------------------	---------------

Après que le Maire ait apporté quelques précisions sur la date du vote et l'affectation des rémunérations des C.E.S, le compte administratif est adopté par 10 voix Pour et 2 abstentions .
(Mme Hennon et M. PETIT) .

* Compte de gestion 1995

En harmonie avec le Compte Administratif du Maire , le compte de gestion du Receveur Municipal est adopté par 13 voix .

* Régularisation CNASEA

Après intervention du Maire, le CNASEA de DIJON a reconnu son erreur et a régularisé les versements dus pour le C.E.S de Mme Gaudry auprès de la Perception.

* Recrutement d'un Agent d'Entretien Territorial

Le Maire informe le Conseil du recrutement de Monsieur Robert GODIN comme stagiaire pour un an ; au terme du stage, le Maire décidera de sa titularisation ou non. Mme GODIN ne participant pas au débat.
A la demande d'un Conseiller, le Maire justifie la nécessité de la présence d'un troisième agent même pendant la période hivernale compte tenu des tâches nouvelles incombant aux agents municipaux ainsi qu'aux services nouveaux pouvant être rendus.

* Création d'un poste administratif à mi-temps

Après consultation de la Secrétaire de Mairie, la création d'un poste à mi-temps ne semble pas nécessaire pour l'instant.

M. VAIRELLES en profite pour rappeler l'obligation de réserve des employés communaux suite à certains commentaires diffamatoires concernant l'incident des salaires de juin.

* Cantine scolaire

Compte tenu des tarifs proposés par les deux sociétés le Conseil décide de maintenir les tarifs :

Extérieurs	:	19	F
Habitants de Turny	:	16,50	F
compte tenu de la subvention communale de 2,50 F			

* Garderie

La garderie de l'école fonctionne de 7 H.30 à 9 H (même le samedi) et de 16 H 30 à 18 H.30. La somme de 5 F par service est perçue au profit de la Caisse des Écoles.

* Loyers des logements de la poste

Compte tenu du prêt PALULOS, et du conventionnement les tarifs proposés par les services de la Préfecture sont les suivants :

Rez de Chaussée	:	933	F.
1er Étage	:	1 360	F.

le contrat de location étant signé pour 3 ans .
Le Conseil accepte les montants proposés .

*** Assurance**

A la demande du Percepteur , le Conseil confirme qu'il accepte la somme de 8932 F reversée par GROUPAMA en remboursement du sinistre du logement de la poste . Seuls les frais de réfection de la noue (à l'origine des dégâts) ne sont pas pris en charge.
M. PETIT décide de s'abstenir pour ce remboursement .

URBANISME

*** Droit de préemption**

Le Maire informe le Conseil que la décision de principe prise lors du dernier conseil n'est pas opposable aux tiers . Après consultation de la D.D.E il apparaît que deux procédures sont possibles :

- a) un Droit de Préemption Urbain sur toute ou parties des zones U de la commune (en vigueur après l'arrêté du Maire modifiant le P.O.S)
- b) la création d'une Zone d'Aménagement Différée (en vigueur après l'arrêté du Préfet la définissant)

Le débat s'engage . Excédé par le ton agressif de certains propos , M. Vaireilles se lève et quitte la séance .

Le Maire propose donc d'annuler du dernier compte rendu tout ce qui concerne le droit de préemption . Mme HENNON souhaitant des précisions sur les risques d'expropriation figurant dans la loi , le Maire propose d'inviter lors d'une prochaine séance du Conseil Mme DELIDAIIS de la D.D.E de Sens .

*** Éclairage public**

Le conseil autorise la commune de Saint-Florentin à installer 3 points d'éclairage sur la voie romaine compte tenu du fait qu'aucune participation n'est demandée à Turny .

*** Permis de Construire de M . LOMBARDO**

Le Maire informe le Conseil que suite à l'avis favorable de la commission de l'Environnement , il a émis à son tour un avis favorable à la construction d'un second poulailler par M. LOMBARDO au Saudurand . La demande est actuellement examinée par les services de l'Etat .

*** Autorisation MOUCHE - FRANÇOIS**

Le Maire précise :

- que les murs et les portails ont fait l'objet d'une demande d'autorisation en cours d'instruction et pour laquelle il a émis un avis favorable .

- qu' aucune autre construction n'a été autorisée et que les services de la D.D.E de St Florentin ont été saisis du dossier .

* Poulailier de M. BOUZONIE

Le Maire donne lecture au Conseil de l'arrêté du Préfet n'autorisant pas l'exploitation du poulailier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. PETIT rapporte au Conseil :

- les termes de son entretien avec M. le Député en plus de la subvention de la Charte une dotation spéciale et des subventions d'Etat pourraient permettre d'atteindre le taux maximum de 80 % de subventions .

- que la chambre de commerce pourrait se charger pour 6 000 F de l'étude de faisabilité

- qu'aucun problème juridique n'interdit à la commune d'investir dans un commerce

- que Mme CORGERON propose de louer globalement le Rez de chaussée et le 1er étage pour 3500 F par mois pendant 18 ans .

Le Conseil prend note des diverses possibilités et décide de refuser l'offre de Mme CORGERON le 1er étage n'intéressant la commune . Il charge M. PETIT de l'en informer . Le Conseil précise que seuls le Rez de chaussée et la cour seraient l'objet de la location .

Le Maire informe le Conseil que suite à une liquidation , il a fait une proposition de rachat auprès du tribunal de Joigny pour 35 000 F .

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil :

- de la nomination sur le canton d'une assistante sociale à partir du 1 er septembre

- qu'une commission d'aide sociale d'urgence siège à Joigny tous les lundis

- qu'il existe un excédent d'affouages . Le Conseil propose d'informer les habitants de la possibilité d'un second affouage personnel de un à 10 stères à 100 f du stère . Le reste pourra être vendu sous contrôle de l'ONF à 120 F du stère notamment à la commune de Neuvy Sautour .

Le Conseil :

- refuse de prendre en charge le busage le long de chez Mme Oliver au Bas-Turny

- ne peut prendre en compte la demande de dégrèvement de taxe d'ordures ménagères de Mme Hédou pour sa maison du Fays ; celle-ci n'étant pas vide de meubles et cette décision étant de la commission des Impôts en accord avec les services fiscaux .

- décide d'inscrire au budget supplémentaire la pose de poubelles dans le parc et au lavoir de Linant .
- décide la pose de panneaux « baignade interdite » au lavoir de Linant .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45 .

SEANCE du 25 SEPTEMBRE 1996

Le 25 Septembre 1996 , à 20 h 30, le Conseil Municipal de Turny , s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : Mmes Nadège GODIN - Marie-Christine HENNON - Frédérique PRUNIER

- Sylvie LEFEVRE

MM. Alain BROUSSEAU - Denis LEPLUS - Claude VAIRELLES - Daniel CRUNELLE - Yves PLEE - Gabriel PETIT - (pouvoir)-Robert DIDIER (pouvoir)-Pascal GUENOT - Alain FROMONT - Gwénaél GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Yves PLEE.

Après lecture, le compte rendu de la séance précédent est adopté .

- M. PLEE s'étonne que le compte-rendu n'ait pas été distribué dans les jours qui précèdent la séance, comme il en avait été convenu, afin de pouvoir y apporter des modifications éventuelles.

- Mme HENNON tient à préciser sa position concernant :

- le recrutement de l'agent d'entretien territorial pour lequel elle ne souhaite pas qu'à on puisse recruter un membre de la famille d'un conseiller , le Maire restant seul juge ,

- son abstention lors du vote du compte administratif pour exprimer son désaccord pour le transfert technique de crédits sans décision modificative du chapitre 63 au chapitre 61 .

RÉNOVATION - EXTENSION - AMÉLIORATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Face au constat que le système de chauffage V.M.C. n'a jamais fonctionné comme il faudrait, le conseil a demandé à E.D.F. de faire un diagnostic . En complément des travaux nécessaires est apparu en même temps la possibilité d'agrandir la foyer .

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Lot Bâtiment	641 000 F	D.G.E.....	449 400 F
Lot Chauffage.....	480 000 F	Subv. Département.	449 000 F
Ménisierie.....	120 000 F	Subv. EDF.....	130 000 F
T.V.A.....	257 000 F	Remb.TVA.....	218 300 F
		Part Commune.....	150 900 F
TOTAL DÉPENSES	1 498 000 F	TOTAL RECETTES	1 498 000 F

La décision devant être prise rapidement car EDF nous offre la possibilité d'une subvention spéciale si le projet sort en 1996.

Un appel d'offre sera lancé aux entreprises pour un marché négocié par lots . La part communale , de l'ordre de 150 000.00 F, pourrait être financée par un emprunt sur 12 ans au taux de 7%, auprès du C.R.C.A ou du Crédit Local de France.

Vote : contre : 0 - Abstention : 1 voix (Gabriel PETIT) Pour : 13 voix.

COMMERCE :

Pour le local du 2 Place St-Mammès Mme Gisèle CORGERON propose pour un bail de 18 ans un loyer mensuel de 600 F , plus droit au bail, taxes ordures ménagères et impôts , avec revalorisation tous les ans indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction.

Par 14 voix , le Conseil donne un accord de principe sur cette location , car dans l'état actuel des choses, nous ne possédons pas de licence de 4ème catégorie, ni de débit de tabac .

QUESTIONS DIVERSES :

M. VAIRELLES demande que , conformément au Code des Communes, toutes les associations subventionnées par la commune , veuillent bien faire parvenir au Conseil Municipal un rapport annuel , aussi bien moral que financier .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40 mn.

Séance du 2 Novembre 1996

Le 2 novembre 1996 à 11H, le Conseil Municipal de TURNY s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents :

Mmes Nadège GODIN - Marie-Christine HENNON -
MM. Alain BROUSSEAU - Robert DIDIER - Denis LEPLUS - Gabriel PETIT -
Yves PLEE - Claude VAIRELLES -

Absents excusés et représentés (pouvoirs) : Mme Frédérique PRUNIER - MM.
Daniel CRUNELLE - Alain FROMONT - Pascal GUENOT.

Absente excusée : Mme Sylvie LEFEVRE

Absent : M. Gwénaél GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gabriel PETIT.

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Le Conseil exprimant sa surprise d'être réuni dans des délais très courts, M. BROUSSEAU débute cette séance en le faisant statuer sur l'urgence. Comme justification, le Maire explique que pour le chantier du foyer, il est obligatoire de faire l'annonce officielle de déclaration le 4 ou le 5 novembre et que, compte tenu d'une augmentation de près de 20 % des sommes à engager, le Conseil Municipal doit se prononcer rapidement.

M. PIETTE a eu connaissance et a informé M. BROUSSEAU d'une modification des plans lors de la construction initiale du Foyer et donc de la présence des réseaux électriques dans la chape, par ailleurs d'épaisseur inégale, nécessitant des surcreusements. Il existe donc un surcoût de 75 000 F., ce qui donne un coût global de 1 850 000 F., compte tenu d'autres ajouts au projet (réfection des peintures et revêtements de la salle, surcoûts EDF : commandes à distance...). Le Conseil reconnaît le caractère d'urgence et décide de poursuivre la réunion.

FOYER

M. PLEE déplorant la répétition des suppléments aux estimations chiffrées initiales, M. BROUSSEAU rappelle le sérieux de M. PIETTE, devant permettre d'éviter les surprises. Une deuxième variante, permettant de ne pas dépasser le devis chauffage non pas par le sol mais par panneaux rayonnants, impliquant la présence de panneaux sur les murs et le plafond.

Si le Conseil annule les travaux, il restera à payer l'étude de M. PIETTE, 35 000.00 F.

Les subventions prévues s'établissent comme suit :

D.G.E. : 30% de 1 500 000.00 F. = 450 000.00 F.

Subvention départementale : 20 % minimum = 300 000 à 400 000.00 F.

Subvention EDF = 142 500.00 F.

Subvention M. AUBERGER = 300 000.00 F.

Le coût pour la commune serait ainsi de 300 000.00 F. maximum. Des prêts à taux fixes annuités réduites à 5.70% sont actuellement proposés. L'avance de T.V.A. pourrait être financée par des prêts relais à 4.50% par an sur 2 ans ou une ligne de trésorerie à 4.18%.

M. BROUSSEAU rappelle la démarche suivie par le Conseil, qui ayant constaté des besoins au niveau de ce Foyer, doit maintenant choisir entre le projet global (rénovation du système de chauffage, création d'une salle de réunion, création d'un local de rangement de matériel) et l'abandon du projet. Une remise de 10% sur les devis proposés doit pouvoir être négociée. Par ailleurs, les frais de contrôle des travaux et de coordination viennent s'ajouter aux devis.

M. VAIRELLES signale que l'acceptation de ce projet viendra retarder l'évolution d'autres travaux. M. BROUSSEAU précise que, parallèlement à cela, d'autres emprunts touchent à leur fin.

M. PETIT, qui, étant absent lors de la réunion précédente, n'avait pu exprimer son opinion sur le sujet, explique au Conseil sa position : un besoin réel de remise en état existe, mais le coût des travaux est trop élevé, du fait de l'ajout des projets d'extension qu'il ne juge pas nécessaires. Il propose donc, maintenant que nous cherchons à contenir les coûts, de nous limiter aux travaux essentiels de chauffage et de décoration prévus au départ.

M. LEPLUS rappelle que suivant l'avis de M. PIETTE, le chauffage par le sol rend obligatoire une extension, pour y placer le local technique, qu'il semble difficile de placer autrement. Le coût des travaux sans extension serait alors de l'ordre de 700 000.00 F., soit près de 1 000 000.00 F. en moins. Il serait nécessaire de connaître la hauteur des subventions dans ce cas de figure.

M. BROUSSEAU rappelle au Conseil que la salle de réunion pourrait servir de salle pour les jeunes et que celui-ci doit considérer la commune dans les 10-15 ans à venir. Mme HENNON estime pour sa part que la forte augmentation des devis reste fort désagréable, même s'il faut savoir évoluer.

M. BROUSSEAU, qui représente Mme PRUNIER et l'a tenue informée, expose son opinion : il faut maîtriser les coûts, être vigilants, assurer un suivi impeccable, mais la salle de réunion est une nécessité, ainsi que le rangement et le chauffage.

M. PLEE regrette que, ayant lui-même un pouvoir pour M. FROMONT, ce dernier n'ait pas eu connaissance des mêmes éléments pour pouvoir se prononcer.

VOTE : Pour : 9 - Abstentions : 2 (A. FROMONT - P. GUENOT) - Contre : 1 (G. PETIT). Le Conseil tient à préciser que son vote est positif si le projet reste dans la limite d'un investissement maximum de 300 000.00 F. pour la Commune.

M. DIDIER propose de faire en sorte que la salle soit louée un maximum.

Suite à ce vote, le Conseil se prononce pour le dispositif de chauffage par le sol et décide de lancer l'appel d'offres.

COMMERCE

M. BROUSSEAU fait état de sa rencontre avec M. EBERARD de la C.C.I. Une licence de 4ème catégorie existant à TURNY actuellement, la Commune ne peut pas en ramener une autre. MM. BROUSSEAU et PLEE précisent que seule une non ouverture pendant 3 ans pourrait changer les choses. Par contre, il est possible de ramener une licence de 3ème catégorie, mais il n'y en aurait pas sur le marché. Le débit de tabac ne peut être accordé qu'après un certain temps d'existence.

La subvention de la Charte Intercommunale est encore valable 18 mois, l'aide M. AUBERGER, pouvant être différée.

Le Conseil estimant qu'un commerce sans café ne serait pas viable à TURNY, contrairement à d'autres villages, décide de reporter le projet jusqu'à obtention d'une licence. La commune ne loue donc par le local du 2, Place Saint Mammès.

M. PETIT propose de renégocier avec Mme MOREAU la cession de sa licence à la Commune.

TRAVAUX DE SÉCURITÉ - ARRÊT du CAR DES MARAULTS

L'organisateur du transport vers le Collège de ST-FLORENTIN (Mairie de Sormery)

a décidé la suppression de l'arrêt des Maraults pour des raisons de sécurité. Une réouverture est envisageable, moyennant un engagement de la Commune de réaliser des travaux, de l'ordre de 60 000.00 F.

Deux phases : - mettre du concassé calcaire sur un espace actuellement en herbe (en cours de réalisation),
- travaux sur la berge du Chemin des Lairis et aménagement en concassé calcaire

Une subvention de 30 à 60 % peut être obtenue au titre des amendes de Police. Le Conseil prend une décision de principe pour la réalisation de ces travaux et propose d'étudier les meilleurs devis.

DROGUE

Une réunion d'information est prévue avant la fin de l'année à une date restant à confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 50.

SEANCE DU 11 DECEMBRE 1996

PRESENTS : Mmes M.C HENNON - N. GODIN - F. PRUNIER
MM. A. BROUSSEAU - C. VAIRELLES - D. LEPLUS - G. PETIT
Y. PLEE - A. FROMONT - R. DIDIER - P. GUENOT

ABSENTS EXCUSES : D. CRUNELLE - G. GUILLEMIN

ABSENTE EXCUSEE REPRESENTEE : S. LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : F. PRUNIER

Le Maire demande que notre première pensée soit pour notre ami et collègue Daniel CRUNELLE à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Le conseil unanime s'associe.

Après lecture le C.R. de la séance précédente est adopté, en précisant que pour l'arrêt scolaire des Maraults le coût estimatif du concassé mis par la commune est de 2 000 F. et que ce sont la consolidation des berges du ruisseau des Maraults et le busage dont les devis sont proches de 60 000 F.

FINANCES

Le Maire donne lecture du budget supplémentaire proposé en équilibre :

Fonctionnement	203 200 F.
Investissement	344 700 F.
Reprise sur le primitif	114 700 F.

(constat des élus : budget tardif sachant que le primitif sera voté en janvier).

VOTE : 5 voix pour - 1 abstention - 6 voix contre

Budget non voté.

TARIFS 97LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

*L'indice INSEE du coût de la construction passant de 1 018 à 1 025, permet une augmentation de 10 F. par loyer.
Le conseil accepte.*

	TARIF 96	TARIF 97
LINANT A	1490	1500
LINANT B	1390	1400
TURNY (R.C.)	1160	1170
TURNY (1er étage)	1200	1210
POSTE (R.C.)	933	933
POSTE (1er étage)	1360	1360

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Le conseil décide d'augmenter les tarifs de 3 %

	TARIF 96	TARIF 97
Concession perpétuelle	990	1 020
Concession trentenaire	330	340

BATIMENTS

Foyer : ouverture des plis le vendredi 20 décembre 96 à 15 h en salle de conseil par une commission spéciale composée de :
MM. A. BROUSSEAU - C. VAIRELLES - D. LEPLUS - D. CRUNELLE - P. GUENOT - Y. PLEE et Mme M.C HENNON.

Invités à participer : EDF - PERCEPTEUR - ARCHITECTE - CONCURRENCE ET REPRESSION DES FRAUDES - M. PIETTE.

Demande de l'architecte pour contrôle sécurité.
Proposition des devis : SOCOTEC pour santé 13 800 F. HT
 APAVE pour sécurité 15 500 F. HT
 VERITAS pas désiré répondre.

A comparer, avant décision ultérieure.

URBANISME

* En étude pour 97 : révision du POS coût proposé de l'étude paysagère pour l'implantation des poulaillers
proposition d'intervention de M. GEORGEL 86 832 F. TTC.
Subventionné à 69 % : 40 000 F. pris sur la DGD
 20 000 F. fond spécial DDE

Reste donc 26 832 F. sur étude à la charge de la commune.
Le conseil donne son accord.

* Choix du géomètre :

Propositions : devis ALGRIN 10 000 F. TTC
 devis DELELIGNE 9 045 F. TTC

Accord du Conseil pour le devis DELELIGNE.

Subvention totale 56 600 F. TTC sous forme de DGD sera perçue pour payer l'étude paysagère, le géomètre et les frais de parution.

* Pour la révision du P.O.S. tous les services et toutes les communes ont souhaité être associés à l'exception de la commune de Chailley.

* La subdivision DDE de ST FLORENTIN, compte tenu de la loi sur l'eau et l'assainissement, nous propose une étude de 60 000 F. TTC financée à 70 % pour créer un schéma directeur d'assainissement. Le conseil décide de ne pas donner suite et d'utiliser le règlement sanitaire du P.O.S. avec son zonage.

VOIRIE

Busage des Maraults devis SFTP 68 313,87 F. TTC pour extension du busage du ruisseau en amont et en aval (d'autres devis seront demandés). Consolidation de la pointe face à l'arrêt scolaire.

DDE : Protestation du conseil pour la mauvaise qualité des travaux de 95 et 96 effectués sur notre commune par leur service.

EAU

Syndicat des eaux : Travaux au BAS-TURNY le conseil donne son accord pour une participation de 100 000 F. soit 20 % sur 603 000 F.

Nature des travaux : mise aux normes des canalisations depuis le lotissement jusqu'à la scierie.

Réunion d'information samedi 14 décembre 96 pour les habitants des hameaux du Fays et du Saudurant suite au problème de pollution d'eau. Une pétition est arrivée en mairie, signée par les consommateurs. La DDASS autorise la distribution.

QUESTIONS DIVERSES

* Arrêt du car de BAS-TURNY pour les élèves scolarisés à Migennes. Une intervention auprès du Conseil Général pour modifier ce trajet scolaire a été faite ; nous attendons une réponse.

* C.R. du Conseil d'Ecole :

1° Langue vivante à l'école.

40 mn d'Allemand pour les cm1 cm2 par semaine.

2° Sortie commune des élèves de Chailley - Turny.

Spectacle musical du 29 nov 96 offert par la caisse des écoles pour les élèves de Turny et la coopérative scolaire pour les élèves de Chailley.

3° Séjour au ski.

18 élèves de cm1 découvriront la Savoie en janvier.

4° Fêtes des écoles.

voir le calendrier.

5° Téléthon 96.

Chailley organise une journée au profit du téléthon.

- *Le conseil soutient la demande auprès de l'inspecteur d'académie pour maintenir l'intervention du Psychologue scolaire.*
- *Cantine de, Chailley : mise au point avec le chef de secteur SHR M. GOURIER pour le respect des menus et la mise à disposition d'eau en bouteille pour les repas de la cantine.
Coût 0,20 cts par enfant par repas pris en charge par la commune.*

** Commission du matériel :*

Lecture du compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 19 novembre 96.

- *Elle fait le point sur le matériel roulant et prévoit l'éventuel remplacement du camion ainsi que l'acquisition d'un camion de pompiers plus adapté. Une étude sera faite pour ces deux achats.*

- *Elle fait le point sur les besoins communaux à court et à moyen terme.*

Mise en service d'un carnet de bord dans chaque véhicule, à remplir par chacun des utilisateurs.

- * *Le conseil décide de verser au Receveur Principal la somme de 1 090 F. correspondant au montant de ses honoraires pour le 2ème semestre 96.*
- * *Un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) pour la création de la fourrière du Sénonais est en court de constitution.
Le conseil souhaite un complément d'information.*
- * *Un conseiller membre de la commission des bâtiments demande qu'on ressorte les devis de la façade de la poste afin d'établir si les joints effectués sont ceux commandés lors de la signature, avant d'entamer une procédure.*

Séance levée à 23 heures.

Communiqués de la Mairie.

SÉCURITÉ

A la suite des froids importants que nous avons connus, des pierres se sont détachées du clocher et des balustrades de l'église. Nous recommandons vivement aux parents de ne pas laisser les enfants jouer dans cette zone tant que toutes les vérifications nécessaires n'auront pas été effectuées par le spécialiste agréé par le service des Monuments Historiques.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 juin 96, a adopté à titre expérimental, le principe de deux ramassages par semaine des ordures ménagères du 15/06 au 15/09.

Ce second ramassage représente une charge financière de 21 F.H.T. par habitant

Avant de reconduire cette mesure, nous souhaitons votre opinion sur ce sujet. C'est pourquoi nous vous invitons à retourner en mairie le questionnaire qui suit :

Un deuxième ramassage des ordures ménagères a été organisé en 96

1- L'avez-vous utilisé ?

OUI **NON**

2- Cela vous semble-t-il utile ?

OUI **NON**

3- La date du jeudi vous paraît-elle adaptée ?

OUI **NON**

4- La période du 15/06 au 15/09 vous semble t-elle suffisante ?

OUI **NON**

5- Souhaitez-vous que l'opération soit reconduite ?

OUI **NON**

6- Avez-vous des suggestions à nous faire à ce sujet ?

SECURITE ROUTIERE

Nous rappelons aux parents qu'il est indispensable de penser à équiper de dispositifs lumineux ou réfléchissants, les enfants qui rentrent le soir sur la route aussi bien de Bas-Turny à Turny qu'à L'Hopital ou à Linant. De plus la circulation des piétons doit se faire toujours à l'opposé de celle des voitures afin de permettre aux piétons une bonne visibilité.

LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale se fait chaque année de septembre au 31 décembre. Elle prend effet au 28 février suivant. Nous rappelons aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux jeunes ayant 18 ans dans l'année que l'inscription n'est pas automatique et qu'il est nécessaire de venir remplir et signer une demande d'inscription en mairie.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

A Turny les dispositifs d'assainissement sont individuels. Ces dispositifs doivent être vérifiés régulièrement et vidangés au minimum une fois tous les trois ans. Le règlement sanitaire départemental rend d'ailleurs obligatoire un certificat de pompage datant de moins de trois ans.

CONSTRUCTIONS

Toutes constructions ou modifications de bâtiments doit faire l'objet d'une demande en mairie .

- Pour les modifications de façades, les clôtures ou les bâtiments de moins de 20 m² il s'agit d'un formulaire d'autorisation de travaux qui devra nous être retourné accompagné des plans nécessaires (délai 1 mois)

- Pour les constructions ou les transformations plus importantes il s'agit d'un permis de construire (délai 2 mois)

Quelques cas récents nous amènent à vous rappeler que déposer un dossier n'est pas être autorisé, et qu'il est nécessaire d'attendre l'arrêté autorisant les travaux. De plus le délai ne commence à courir que lorsque le dossier est complet et que toutes les pièces ont été fournies.

Pour tous renseignements s'adresser en mairie.

La vie des Associations

L.A.J.T

L'A.J.T. (association des jeunes de Turny) vous souhaite une bonne et heureuse année 1997. Cette association a été créée après une réunion avec les jeunes de la commune le 8 juin 1996.

Le bureau :

- Présidente : Mlle FOURNIER Stéphanie
- Vice Président : M. BADAULT Mickaël
- Trésorière : Mlle HOCHEREAU Stéphanie
- Secrétaire : M. FROMONT Jérôme

Membres actifs :

Mlle DELOT Agnès , DECARPIGNY Karen , MM. JOLIVET Arnaud ,
QUIGNARD Jérôme

Si vous avez de 7 à 77 ans vous pouvez nous rejoindre , nous attendons votre appel au 03.86.35.32.06.

La Présidente ,

Melle S.FOURNIER .

L' AFR du CREANTON

Pour ses ateliers de repassage, l'AFR du Créanton est à la recherche de personnes pouvant bénéficier d'un C.E.S.

Si vous êtes intéressées, vous pouvez vous adresser à :

- Marie-France DEBREUVE 03 86 35 09 91
- Marie-Claude FRAY 03 86 35 28 59

SAPEURS POMPIERS DE TURNY

Les sapeurs pompiers de Turny vous informent que depuis le 1^{er} janvier 1997 la loi nous interdit de communiquer le numéro de téléphone personnel du Chef de Corps de la commune . C'est pourquoi vous devez désormais composer le

18

Que se soit pour un guêpier, un accident, un feu de cheminée ou tout autre incendie, quand vous avez besoin des pompiers, vous devez faire le 18 et c'est le centre de secours principal de Sens qui vous répond .

Dans l'instant qui suit, ils appellent les pompiers disponibles de la Commune et si cela est plus important, le centre de secours le plus proche .

1996 : des diplômés

Deux sapeurs pompiers, Jean François Bouzonie et Jean Marie Chaussin ont réalisé un stage d'un mois au centre de secours principal de Sens pour apprendre le secourisme, le secours en équipe, la réanimation et préparer le concours de caporal ; examen qu'ils ont tous deux réussi .

Dans l'année , trois jeunes de la commune , Jérôme Quignard de Linant, Fabien Desvaux de Bas Turny et Jérôme Fromont de Turny ont obtenu leur diplômes de secourisme lors du stage de secourisme organisé par la Mairie, ont poursuivi en suivant avec brio le stage de secours en équipe organisé par la Croix Rouge de Saint-Florentin .

Tous trois ont réussi leurs examens et compte tenu de leur qualification et de leur volonté de poursuivre , ils ont rejoint depuis le 20 décembre le corps des sapeurs pompiers de Turny .

Le Corps des Sapeurs pompiers de Turny vous présente leurs meilleurs voeux et vous remercie de l'accueil que vous leur avez réservé lors de la présentation des calendriers .

1997 : l'année du changement

En 1963, Claude HUGOT a intégré le corps des Sapeurs Pompiers de Turny, il fut nommé Chef de corps en 1974 .

L'heure de la relève est arrivée . C'est désormais le Caporal Jean François Bouzonie qui assume cette fonction depuis le 1^{er} janvier 1997 .

Sergent Claude HUGOT
Caporal Jean François BOUZONIE

Association des amis du patrimoine et du site de TURNY.

Puisque l'occasion nous en est donnée, nous vous souhaitons une agréable année 1997. Qu'elle soit bonne et clémentine pour la plupart d'entre vous. L'année 96 a vu pour l'association la réalisation d'un grand projet : la mise en place de jeux, ouverts à tous, sur le terrain communal de Linant.

L'achat des jeux : 35 462, 58 F T.T.C., l'implantation : 23 866, 74 F T.T.C. (l'ensemble H.T pour 49 195, 13 F) n'ont été possible que grâce aux animations que nous reconduisons chaque année.

Pour 1997 :

- Le vide-grenier le 4 mai
- Le rallye le 30 août
- Le loto le 29 novembre, doté d'un séjour à la montagne (location pour 4 personnes).

Comme l'an dernier la pêche à l'étang sera ouverte.

Pour pêcher chaque dimanche : gratuit jusqu'à 10 ans

60 f de 10 à 15 ans

120 f+ de 15 ans et adultes

10 f pour un dimanche.

Les cartes sont à prendre chez Mme Gisèle CORGERON à Linant .

Merci aux pêcheurs de l'an dernier qui souhaitent renouveler leur adhésion, de s'adresser au même lieu .

L'Assemblée générale du Patrimoine aura lieu le lundi 17 mars à 20h 30, salle des Associations . Vous êtes conviés à y participer nombreux.

La Présidente

G. CORGERON.

BIBLIOTHÈQUE

Nous vous rappelons qu'il existe une bibliothèque à Turny, dont les horaires d'ouverture sont :

- Le mercredi de 10 h à 12 h
et de 15 h à 17 h
- Le samedi de 10 h à 12 h

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider dans notre tâche, Si vous avez un peu de temps libre n'hésitez pas à nous contacter aux heures d'ouverture .

La bibliothécaire .

SECTION TENNIS de TURNY

Un nouveau bureau pour une nouvelle saison

Nous avons la chance au sein de la commune de Turny d'avoir la possibilité de jouer au Tennis. Hors nous avons constaté qu'il y avait de moins en moins d'adhérents au sein du club chaque année. Afin de relancer ce sport passionnant au sein de la commune, un nouveau bureau a été constitué, il est composé de :

Brigitte PESCHEUX, vice-présidente
Jean HOYBEL, trésorier adjoint
Philippe PESCHEUX, trésorier
Pierre GUERCI, président

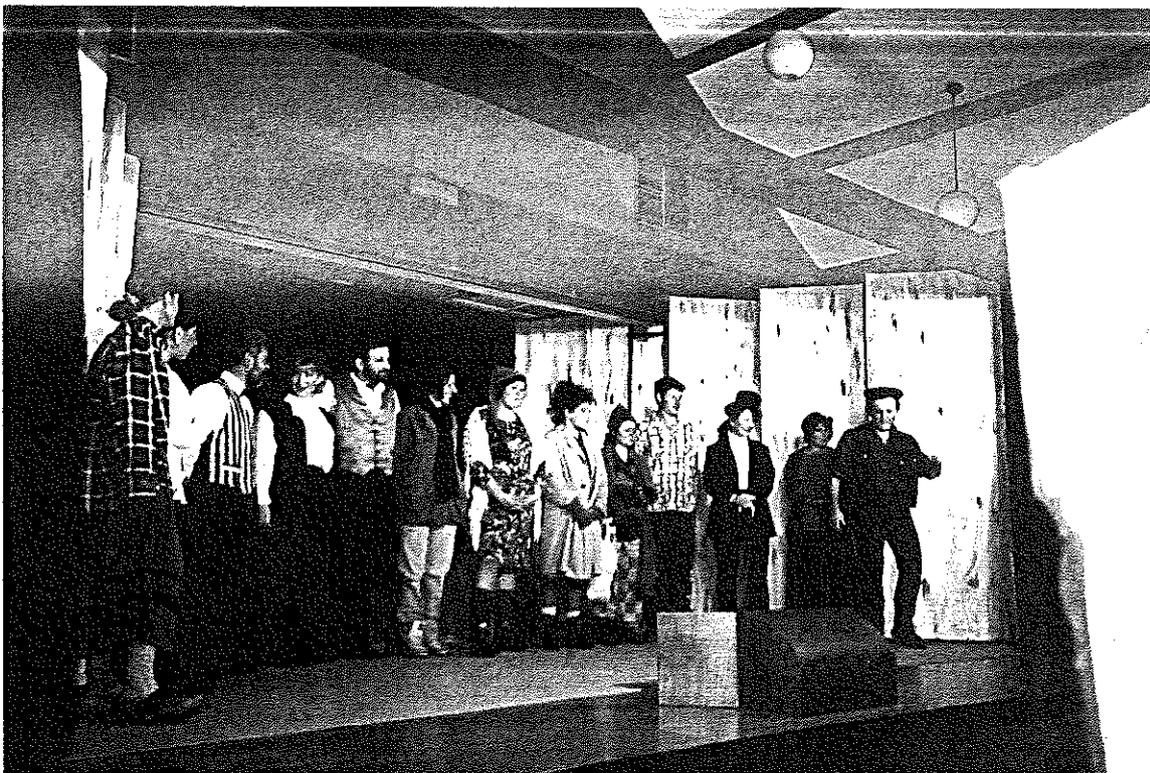
Tél : 03 86 35 11 01
 Tél : 03 86 35 37 19
 Tél : 03 86 35 35 48
 Tél : 03 86 35 34 02

Nous avons décidé de dynamiser ce sport en organisant un tournoi et des séances d'initiation et de perfectionnement aux jeunes de la commune et à ceux qui le sont moins. Et qui sait, peut-être qu'un jour, nous retrouverons en finale de Roland Garros un enfant du village. Mais pour cela, il faut jouer ! Alors, à vos raquettes !

Sportivement votre
 Le bureau de la Section Tennis de Turny

La COMPAGNIE du PARAPLUIE

LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE VOUS REMERCIE.



Une fois encore, vous nous avez été fidèles.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir environ 250 spectateurs lors de nos trois représentations des mois d'octobre et novembre 1996.

Pour cette nouvelle année, la composition de la troupe s'est quelque peu modifiée, selon les désirs et les obligations des uns et des autres.

Quelques hommes seraient les bienvenus.

Nous étudions actuellement un nouveau thème tourné vers le rire. Espérons qu'il vous séduira.

Bonne année à tous, et à bientôt,sur scène ou dans la salle.

Vie scolaire

C.R du conseil d'école du 23 novembre 1996.

présents : Les institutrices et instituteur de CHAILLEY - TURNY
Les délégués de parents d'élèves et des municipalités
Rapporteur : F. PRUNIER

1° LANGUE VIVANTE A L'ECOLE

Pour 96-97 les CM1 CM2 étudient l'allemand a raison de 40' chacun par semaine. C'est un privilège par rapport à certaines écoles qui sont obligées de rechercher par annonces des personnes ayant une licence de langue ou agréées par l'inspection académique. C'est obligatoire et pourtant à la rentrée prochaine selon l'emploi du temps du professeur ces 2 x 40' peuvent être supprimées.

2° SORTIE COMMUNE DES ELEVES DE CHAILLEY - TURNY

A l'occasion de la fête de Noël 96 la caisse des écoles de Turny offre un spectacle musical le 29 novembre 96 à la salle des fêtes de Turny aux enfants scolarisés de la commune. La coopérative scolaire des écoles de Chailley offre aux élèves de Chailley cette séance. Coût 2750 Frs. partagé au prorata.

3° SEJOUR AU SKI

Il se déroulera du 07 au 11 janvier 97 en Savoie.
18 CM1 concernés coût 1405 Frs. par élève subvention des communes 560 Frs. par enfant (6 Turny).

4° FETES DES ECOLES

Spectacle "JAMAIS TRANQUILLE" à Turny le 29 novembre 96
Bal costumé Chailley le 08 février 97
Loto des écoles de Chailley et du foot (pas de date)
Kermesse de Chailley à la Pentecôte
Kermesse de Turny en juin
En 97 aucune soirée pour les écoles de Turny pour cause "salle des fêtes en travaux".

5° TELETHON 96

Chailley organise le 06 décembre une journée au profit du téléthon participation par personne 10 Frs.
Les élèves ainsi que la population sont invités.
Bilan 95 de 18 000 F. au profit du téléthon.

6° QUESTIONS DIVERSES

* Piscine pour les CP coût 18,50 F./enfant et par séance.

* Le psychologue scolaire ne se déplacera plus faute de crédit, l'inspection académique, face aux restrictions budgétaires supprime l'indemnité de déplacement.

Proposition des élus présents de faire soutenir la demande par leur mairie. Un envoi à l'inspection lui demandant de rétablir l'intervention du Psy scolaire pour nos enfants.

Cette année plusieurs enfants sont concernés, ce sera dramatique pour l'avenir de ces élèves si il n'y a pas intervention.

* Problème pour la cantine de Chailley SHR. Certains parents se plaignent des menus qui ne sont pratiquement jamais respectés et du manque de rigueur quant à la composition du repas de remplacement. Etant donné le coût du repas à la charge des parents et le manque de qualité, il est juste d'intervenir.

Vie scolaire

C.R du conseil d'école du 23 novembre 1996.

présents : Les institutrices et instituteur de CHAILLEY - TURNY
 Les délégués de parents d'élèves et des municipalités
 Rapporteur : F. PRUNIER

1° LANGUE VIVANTE A L'ECOLE

Pour 96-97 les CM1 CM2 étudient l'allemand a raison de 40' chacun par semaine. C'est un privilège par rapport à certaines écoles qui sont obligées de rechercher par annonces des personnes ayant une licence de langue ou agréées par l'inspection académique. C'est obligatoire et pourtant à la rentrée prochaine selon l'emploi du temps du professeur ces 2 x 40' peuvent être supprimées.

2° SORTIE COMMUNE DES ELEVES DE CHAILLEY - TURNY

A l'occasion de la fête de Noël 96 la caisse des écoles de Turny offre un spectacle musical le 29 novembre 96 à la salle des fêtes de Turny aux enfants scolarisés de la commune. La coopérative scolaire des écoles de Chailley offre aux élèves de Chailley cette séance. Coût 2750 Frs. partagé au prorata.

3° SEJOUR AU SKI

Il se déroulera du 07 au 11 janvier 97 en Savoie.
 18 CM1 concernés coût 1405 Frs. par élève subvention des communes
 560 Frs. par enfant (6 Turny).

4° FETES DES ECOLES

Spectacle "JAMAIS TRANQUILLE" à Turny le 29 novembre 96
 Bal costumé Chailley le 08 février 97
 Loto des écoles de Chailley et du foot (pas de date)
 Kermesse de Chailley à la Pentecôte
 Kermesse de Turny en juin
 En 97 aucune soirée pour les écoles de Turny pour cause "salle des fêtes en travaux".

5° TELETHON 96

Chailley organise le 06 décembre une journée au profit du téléthon participation par personne 10 Frs.
 Les élèves ainsi que la population sont invités.
 Bilan 95 de 18 000 F. au profit du téléthon.

6° QUESTIONS DIVERSES

* Piscine pour les CP coût 18,50 F./enfant et par séance.

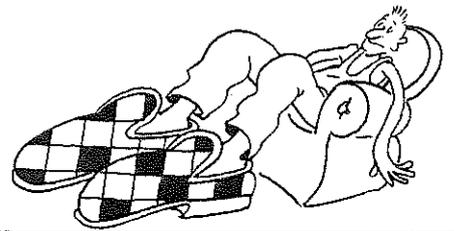
* Le psychologue scolaire ne se déplacera plus faute de crédit, l'inspection académique, face aux restrictions budgétaires supprime l'indemnité de déplacement.

Proposition des élus présents de faire soutenir la demande par leur mairie. Un envoi à l'inspection lui demandant de rétablir l'intervention du Psy scolaire pour nos enfants.

Cette année plusieurs enfants sont concernés, ce sera dramatique pour l'avenir de ces élèves si il n'y a pas intervention.

* Problème pour la cantine de Chailley SHR. Certains parents se plaignent des menus qui ne sont pratiquement jamais respectés et du manque de rigueur quant à la composition du repas de remplacement. Étant donné le coût du repas à la charge des parents et le manque de qualité, il est juste d'intervenir.

LETTRES MYSTÉRIEUSES



INATTENDU	MOURIR	CARTES	GROSSIÈRETE	POIGNÉE	GESTICULE	SUBSTANCE TOXIQUE	TAILLE
INSOLENCE	TROU	CONCURRENCE	PERSONNEL	DÉTENU	DÉMONSTRATIF	PRÉPOSITION IL PUBLIE DES AUTEURS	
DANGEREUSEMENT			7			3	
VINT			CHEVALIER	EXAMINA			
				MUTISMES			
BROYÉES					COLORE		
PRIÈRE					MAL-HONNÊTE		
		REPAND	ARC			SUITES DE DÉTONATIONS	TRAVAILLENT EN ATELIER
			DIVINITÉ				
ERMITE	MONTRE	1				EFFROI	
				IRASCIBLE			
				DIRIGÉS			
RELIGIEUX	RÉFLÉCHI		ÉRUPTION			SÉLECTION	
	PRÉTENTIEUSE		PETIT ANNEAU			CRÂNES	VITAU
			5				
		ACCOMPLIT					NÉGATION
		JARDIN					MUETS
ARTICLE		CHAMP		ENTRAÎNÉS			
NETTOYÉS		COURS		PIÈCE D'UN VÉHICULE			
						GROSSES MOUCHES MOUVEMENT DE FOULE	2
MAGICIENNE	TÊTE DE COCHON			GÉNÉRAL	RÉPÉTITION		
	SUPPRIME				DIMINUÉ		
		LOQUACES					RELEVÉE
		BRUSQUES					
PARCOURUS			HARMONIE	6		MAL-PROPRE	SUR UN CALENDRIER
ENJEUX			PIÈCE				TROMPE
			VENTILES				MOIS
			PETIT HOMME				TALENT
IGNORÉE	4				PRÉNOM FÉMININ		
MÉPRIS					LA RUMEUR		
		CONSPUAI		OFFICIER SUPÉRIEUR			
		BEC		PRONOM			
PATRIARCHE			PROCHES				
CROQUÉE							

DOMAINE DU RÊVE

En regroupant les LETTRES MYSTÉRIEUSES numérotées, reconstituer le mot ci-contre.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---